

Institut

de France

Académie Royale

des Beaux Arts



Paris, le 9 août 1841

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie

Monsieur le Directeur et cher confrère,

J'ai dû attendre, pour répondre à votre lettre du 19 juillet, que l'Académie eût pu en discussion au sujet de votre proposition de rétablir le cours d'Archéologie interrompu depuis la mort de M. Nitoy, et de charger de ce cours M. S. Visconti, président de la Commission des Antiquités. — L'Académie elle-même s'est vue obligée d'attendre, pour donner son avis sur cette proposition, qu'il lui eût été demandé par M. le Ministre de l'Intérieur. C'est donc seulement dans sa séance de samedi dernier, 7 du courant, que l'Académie a pu délibérer sur ce sujet, d'après l'invitation qui lui en avait été adressée par M. le Ministre, le 4 du courant. Le résultat de cette délibération, que je m'empresse de vous faire connaître, a été entièrement conforme à vos intentions. L'Académie, toujours convaincue de la haute utilité dont le cours d'Archéologie peut être pour les études de MM. les pensionnaires, s'est prononcée à l'unanimité en faveur de votre proposition, et quant au choix que vous avez fait de M. S. Visconti, pour remplacer M. Nitoy, c'est avec la même unanimité qu'elle y a donné son approbation. J'ai été chargé de porter cette double résolution à la connaissance de M. le Ministre de l'Intérieur, et je me suis déjà acquitté de ce devoir.

Dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre votre lettre
 du 17 juillet et la délibération de l'Académie du 7 août, les
 ouvrages de vos pensionnaires sont arrivés et le débarras en
 a eu lieu immédiatement. L'envoi de la peinture, de l'ar-
 chitecture, de la gravure et de la musique, s'est trouvé conforme
 à votre tableau, sauf quelques légères différences, qui méritent
 à peine d'être signalées dans le rapport. Mais il est
 arrivé un accident très-grave à la figure en marbre de M.
 Rouassier. Cette statue a eu les deux jambes brisées, ainsi qu'une
 des deux cuisses, sans compter d'autres mutilations. Cet acci-
 dent pouvant être en grande partie fait le compte de
 l'entrepreneur du transport, l'Académie a cru devoir le di-
 riger à M. le ministre de l'intérieur, pour obtenir qu'une
 décision administrative fût prise, à l'effet d'assurer au moins
 cas à l'artiste, la somme de ce qu'il a dépensé pour une indemnité
 proportionnée à la gravité de la perte qu'il a éprouvée. Au
 même temps, l'Académie, sans le compte qui lui a été rendu
 par la section de sculpture du même remarquable qui
 existe dans la statue de M. Rouassier, a décidé qu'il serait
 écrit en son nom à M. le ministre de l'intérieur, pour lui
 demander de faire restaurer cette statue, afin qu'elle pût
 figurer à la prochaine exposition des ouvrages de Rouassier.
 Elle fera le principal ornement. La preuve de cette décision
 que je me suis empressé de transmettre à M. le ministre
 de l'intérieur, l'Académie a fait tout ce qui pouvait
 dépendre d'elle pour offrir à un artiste du mérite de M.
 Rouassier un haut témoignage de son intérêt, qui
 put lui servir en quelque sorte de réparation pour le
 malheur qu'il a éprouvé.

Après, Monsieur le Directeur et chef d'atelier,
 l'expression de ma haute considération et de ma
 haute dévoué,

Rodolphe Rochette